

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de fonctionnement

11	Charges à caractère général	426 250,00	30,56%
12	Charges de personnel	560 200,00	40,16%
14	Atténuation de produits	6 693,00	0,47%
65	Autres charges de gestion courante	217 177,00	15,57%
66	Charges financières	34 900,00	2,50%
23	Virement section d'investissement	140 114,00	10,04%
42	Op. d'ordre de transfert entre sections	9 270,00	0,66%
		1 394 604,00	

CHAPITRE 011 : CA 2017	411 603
BUDGET 2017	445 470
BUDGET 2018	426 250 (-5%)

- la reprise de la compétence éclairage public qui a entraîné une augmentation de 15 000 euros environ en 2017 devrait être réduite grâce à une opération en cours d'étude par le SEHV de réduction et extinction partielle.
- le poste « contrat de prestation de services » relatif aux dépenses engagées pour les TAP, l'ALSH avec ouverture du Pôle Ados et la garderie s'élèvent à 130 000 euros environ, y compris un reliquat ALSH 2017. Le maintien de la semaine de 4,5 jours choisi par les parents d'élèves, voté par le conseil d'école et correspondant par ailleurs au choix de la municipalité d'offrir des activités de qualité entraîne la prise en compte dans le budget de cette dépense élevée. Elle est à pondérer par la participation de la commune de Le Vigen, les subventions de l'Etat et de la CAF.
- Une renégociation des contrats d'assurances devrait entraîner une baisse d'environ 6 000 euros. Les frais d'affranchissement devraient être réduits par l'abandon du système « machine à timbrer ». La suppression d'un numéro par an du Bulletin municipal devrait également réduire la dépense.

CHAPITRE 012 :

Les charges de personnel sont majorées pour tenir compte des revalorisations de carrière et de l'augmentation du point d'indice. L'augmentation est toutefois limitée à 1,80% du BP 2017

CHAPITRE 065 :

Les « autres contributions » passent de 116 000 à 112 100 euros compte tenu de l'évolution des budgets SIPE et SIVOM.

La ligne « subventions » se trouve réduite par la disparition d'une dépense exceptionnelle et par une limitation des subventions accordées au montant 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 245 220 euros soit une diminution de 0,9% par rapport au BP 2017.

II. Recettes de fonctionnement

70	Produits des services du domaine	126 685,00	9,08%
73	Impôts et taxes	636 000,00	45,60%
74	Dotations, subventions et participations	401 142,00	28,76%
75	Autres produits de gestion courante	194 000,00	13,91%
77	Produits exceptionnels	11 100,00	0,80%
013	Atténuation de charges	5 000,00	0,35%
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	7 000,00	0,50%
002	Résultat reporté	13 677,00	0,98%
		1 394 604,00	

CHAPITRE 070 :

En augmentation de 10% par rapport au BP et CA 2017 par suite d'un versement complémentaire de Limoges Métropole pour la participation d'un agent communal aux tâches d'urbanisme, notamment le PLU.

CHAPITRE 073 :

- Les impôts locaux : les taux sont maintenus au niveau voté en 2017. La majoration résulte de l'actualisation des bases (1,2% correspondant à l'inflation) et des éléments nouveaux pris en compte par le cadastre.
- Le FPIC a été prudemment chiffré à 90% environ du montant perçu en 2017.

CHAPITRE 074 :

Les dotations sont stables par rapport à 2017. La subvention de la CAF est supérieure du fait de l'ouverture du pôle ados et de l'allongement de la période d'ouverture de l'ALSH.

CHAPITRE 75 :

Les revenus des immeubles progressent de 12%, l'année 2017 ayant été grevée par la fermeture du restaurant le Solilès (dont les murs nous appartiennent) et par le départ d'un locataire. Par ailleurs, la mise à disposition du local abritant le BIT (Bureau d'Information Touristique) entraîne le versement par Limoges Métropole d'un loyer de 7 000 euros environ et 2000 euros de charges.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 373 927 euros, soit 3,33% de plus qu'en 2017

L'épargne brute prévue est en nette progression par rapport à 2017 : **128 707** au lieu de 73 910

(le CA a dégagé un résultat finalement meilleur de 117 594)

L'équilibre du budget principal et la capacité d'autofinancement

<i>Mouvements réels, en €</i>	BP 2017	BP 2018
Produits réels de fonctionnement	1 330 252	1 373 927
Charges réelles de fonctionnement	1 256 072	1 245 220
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	73 910	128 707
Travaux en régie	8 000	7 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	82 160	135 707

Evolution des produits réels de fonctionnement (en €)				
<i>Chapitres</i>	BP 2017	BP 2018	Evolution	CA 2017
013 Atténuation de charges	5 000	5 000		12 445
70 Produits des services, du domaine etc,	114 965	126 685	+ 10 %	119 458
73 Impôts et taxes	634 100	636 000		629 111
74 Dotations et participations	402 917	401 142		383 712
75 Autres produits de gestion courante	173 000	194 000	+ 12%	173 329
76 Produits financiers				18
77 Produits exceptionnels	250	11 100		8 901
TOTAL	1 330 232	1 373 927	+ 3,30 %	1 326 980

Evolution des charges réelles de fonctionnement (en €)				
<i>Chapitres</i>	BP 2017	BP 2018	Evolution	CA 2017
011 Charges de gestion générale	445 470	426 250	-5%	411 603
12 Charges de personnel	550 300	560 200	+1,80%	547 809
14 Atténuation de produits	177	6 693		176
65 Autres charges de gestion courante	229 995	217 177	-5,60%	225 149
66 Charges financières	30 000	34 900	* +16%	24 513
67 Charges exceptionnelles	130			130
TOTAL	1 256 072	1 245 220	-0,90%	1 209 380

* décalage d'échéance entre 2017 et 2018

INVESTISSEMENT

Les chiffres indiqués dans les tableaux inclus dans cette note prennent en compte les RAR actés lors de l'adoption du compte administratif 2017 pour un total de 100 397 euros en dépenses et 144 651 euros en recettes.

I. Dépenses d'investissement

20	Immobilisations incorporelles	21 510,00	2,08%
204	Subventions d'équipement versées	34 490,00	3,88%
16	Emprunts et dettes assimilées	109 400,00	6%
21	Immobilisations corporelles	424 167,00	22,33%
23	Immobilisations en cours	52 897,00	41,33%
40	Op. d'ordre de transfert entre sections	7 000,00	0,55%
41	Op. patrimoniales		23,83%
		649 464,00	

L'année 2017 a été celle de la réalisation des investissements complémentaires lourds de la mandature (réhabilitation du moulin de Quatre, aménagement de la RD32 réfection du restaurant scolaire, rénovation d'une partie de l'école Val de Briance)

En 2018 est prévue :

- la fin de l'aménagement du Moulin et son ouverture au public,
- le solde de l'aménagement de la RD 32,
- une opération importante de réhabilitation énergétique de l'ensemble immobilier « salle des fêtes- cantine- école » par la séparation des réseaux de chauffage et le remplacement de la chaudière.
- la modernisation de l'éclairage public

- La réalisation (conditionnée à l'obtention de subventions) des WC publics de la Place G. Dubreuil
- la rénovation des peintures extérieures de la gendarmerie
- une réserve foncière permettant de répondre à des opportunités

Les charges financières sont plus élevées compte tenu de l'emprunt de 300 000 euros souscrit pour la rénovation du Moulin. La capacité de désendettement calculé sur le CA 2017 était de 10 ans ½. Le budget primitif pour 2018, compte tenu du capital restant dû en fin d'exercice et de l'épargne brute dégagée tomberait à 8ans ½.

II .Recettes d'investissement

10	Dotations, Fonds divers et réserves	125 300,00	19,29%
13	Subventions d'investissement	174 541,00	26,87%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00%
21	Virement section de fonctionnement	140 114,00	21,57%
0 40	Op. d'ordre de transfert entre sections	9 270,00	1,42%
0 41	Op. patrimoniales		
0 0 1	Résultat reporté	99 238,00	15,27%
1068	Affectation réserves	100 000,00	15,39%
		649 464,00	

Le FCTVA relatif aux travaux du moulin abonde les recettes de 110 300 euros.

L'excédent de fonctionnement 2017 et le virement prévu en 2018 totalise une recette de 240 000 euros environ.

En conclusion, le budget de fonctionnement est en équilibre avec l'affectation de 13 677 euros voté après approbation du CA 2017 et arrêté au total de 1 394 604 euros

Le budget investissement s'équilibre à hauteur de 649 464 euros après rajout des R.A.R. et du solde d'exécution de la section investissement. Résultat à comparer avec l'exercice 2017 totalisant 1 450 958 euros.

Le budget 2018 est arrêté au total de **2.044 069 euros**.